

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE OPPORTUNITE 6-12
MOIS

Identifiant d'entité juridique :
6995008N0N5BLJX7SD36

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 44,16% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE OPPORTUNITE 6 – 12 MOIS a promu des caractéristiques environnementales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/03/2023, au 30/06/2023, au 30/09/2023 et au 31/12/2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,27%	20,42%	22,35%	20%	20,23%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	44,37%	45,63%	47,44%	97,81%	58,81%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des NU	44,37%	45,63%	47,50%	84,90%	55,60%
Pourcentage de valeurs respectant le DNSH	36,70%	39,18%	46,43%	59,18%	45,37%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1. Entreprises :

Indicateur	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	10,61	10,85	11,98	10,96	12,06	11	11,93	11,02	11,65	10,96
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,29	0,23	0,35	0,25	0,34	0,24	0,39	0,25	0,34	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,37	0,24	0,36	0,25	0,36	0,25	0,45	0,31	0,39	0,26
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,39	0,30	0,42	0,32	0,39	0,31	0,46	0,35	0,42	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,47	0,28	0,43	0,29	0,40	0,30	0,44	0,34	0,44	0,30

2. Souverains

Indicateur	31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		Moyenne périodes	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Intensité carbone (en TCO2e/MeurPIB)*	344,79	534,18	338,76	534,18	276,35	534,18	370,95	534,18	332,71	534,18
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Moyenne 2T - 31/12/2022		Moyenne 4T - 31/12/2023	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	11,63	10,81	11,65	10,96
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,22	0,22	0,34	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,29	0,23	0,39	0,26
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,31	0,29	0,42	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,34	0,27	0,44	0,30

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds PALATINE OPPORTUNITE 6-12 MOIS avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. 45,37% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	12 793,68	86,82%
	Émissions de GES de niveau 2	2 601,35	86,82%
	Émissions de GES de niveau 3	251 211,99	86,21%
	Émissions totales de GES	266 607,02	86,21%
2. Empreinte carbone		1 859,65	86,21%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 610,27	91,10%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		5,2	93,71%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	57,35	86,82%
	Production	1,66	86,82%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,10771	23,44%
	Nace B	0,42415	5,41%
	Nace C	0,39275	93,72%
	Nace D	1,43951	99,06%
	Nace E	2,83212	100,00%
	Nace F	3 831,40274	100,00%
	Nace G	0,04572	100,00%
	Nace H	0,08789	80,08%
	Nace L	0,14719	49,55%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		-	-
8. Rejets dans l'eau		0,0183	86,39%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		0,73	86,82%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0	81,90%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		0,13	86,52%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		37,44	91,31%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0	100,00%
Souverains			
15. Intensité de GES		332,71	100,00%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		0	100,00%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,36	86,82%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		4,1	82,33%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :
Au cours de la période :

- Gestion des controverses : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 73,38% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 95,9% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 11,65/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 45,37%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	6,35 %	FR
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	4,24 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	3,48 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	2,15 %	FR
NEU CP PLASTIC OMNIUM 02/02/2024 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,80 %	FR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

NEU CP SOCIETE BIC 12/02/2024 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,80 %	FR
NEU CP SOPRA STERIA GROUP 19/03/2024 PRECOMPTE	Information et communication	1,79 %	FR
NEU CP AVRIL 22/03/2024 PRECOMPTE	Agriculture, sylviculture et pêche	1,79 %	FR
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,74 %	DK
BACR 3.375% 04/02/25	Activités financières et d'assurance	1,54 %	GB
L OREAL 3.125% 19/05/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,53 %	FR
FE NEW NV 1.50% 27/05/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,24 %	NL
ERFFP 3.75% 17/07/26	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,24 %	LU
THALES 4% 18/10/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,23 %	FR
DIAGEO FIN 3.50% 26/06/25 *EUR	Industrie manufacturière	1,23 %	GB

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	6,46 %	FR
BTF 10/01/2024 0,00 %	Administration publique	5,31 %	FR
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,78 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	3,41 %	FR
OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,58 %	FR
NEU CP EDF 04/10/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,15 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	1,90 %	FR
NEU CP ILIAD 05/10/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,61 %	FR
NEU CP SOPRA STERIA GROUP 19/10/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,61 %	FR
NEU CP AVRIL 23/10/2023 PRECOMPTE	Agriculture, sylviculture et pêche	1,61 %	FR
NEU CP SIEMENS ENERGY FINANCE BV 20/12/2023 PRECOMPTE	Industrie manufacturière	1,60 %	NL
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,52 %	DK
VIVFP 1 ? 11/24/23	Information et communication	1,40 %	FR
BACR 3.375% 04/02/25	Activités financières et d'assurance	1,36 %	GB
GSACHS G Eurib3 07/02/25 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,36 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	7,06 %	FR
BUND 1% 15/08/25	Administration publique	4,87 %	DE
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,66 %	FR
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	2,74 %	FR
OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,68 %	FR
CASH EUR	-	2,42 %	
CD BFCM 02/08/2023 EONIA-OIS 22 bps	Activités financières et d'assurance	2,27 %	FR
NEU MTN SOFIPROTEOL 21/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 68 bps	Activités financières et d'assurance	2,24 %	FR
NEU MTN BELLON SA 28/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 90 bps	Hébergement et restauration	2,24 %	FR
NEU MTN NEXITY 06/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 130 bps	Activités immobilières	2,03 %	FR
ELOFR 2.625 30/01/24	Activités financières et d'assurance	1,68 %	FR
NEU CP SSE PLC 23/08/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,67 %	GB
NEU CP ILIAD 05/09/2023 PRECOMPTE	Information et communication	1,67 %	FR
ORSTED 3.625% 03/01/26	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,58 %	DK
GSACHS G Eurib3 07/02/25 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,41 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/03/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	7,49 %	FR
BUND 1% 15/08/25	Administration publique	6,01 %	DE
NEU MTN EIFFAGE 12/02/2024 EURIBOR 3 MONTHS 45 bps	Construction	3,37 %	FR
LEASEPL CO 1% 02/05/23 *EUR	Activités financières et d'assurance	2,60 %	NL
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Activités financières et d'assurance	2,51 %	FR

OAT 1% 25/11/25	Administration publique	2,48 %	FR
NEU MTN BELLON SA 28/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 90 bps	Hébergement et restauration	2,07 %	FR
NEU MTN SOFIPROTEOL 21/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 68 bps	Activités financières et d'assurance	2,07 %	FR
CD BFCM 02/08/2023 EONIA-OIS 22 bps	Activités financières et d'assurance	2,06 %	FR
NEU CP FINANCIERE AGACHE 27/04/2023 PRECOMPTE	Activités financières et d'assurance	2,06 %	FR
NEU MTN NEXITY 06/09/2023 EURIBOR 3 MONTHS 130 bps	Activités immobilières	1,87 %	FR
GSACHS G Eurib3 30/04/24 *EUR	Activités financières et d'assurance	1,56 %	US
NEU CP ARVAL SERVIC LEASE 11/04/2023 PRECOMPTE	Activités de services administratifs et de soutien	1,55 %	FR
NEU CP EDF 19/04/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,54 %	FR
NEU CP SSE PLC 23/05/2023 PRECOMPTE	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,54 %	GB



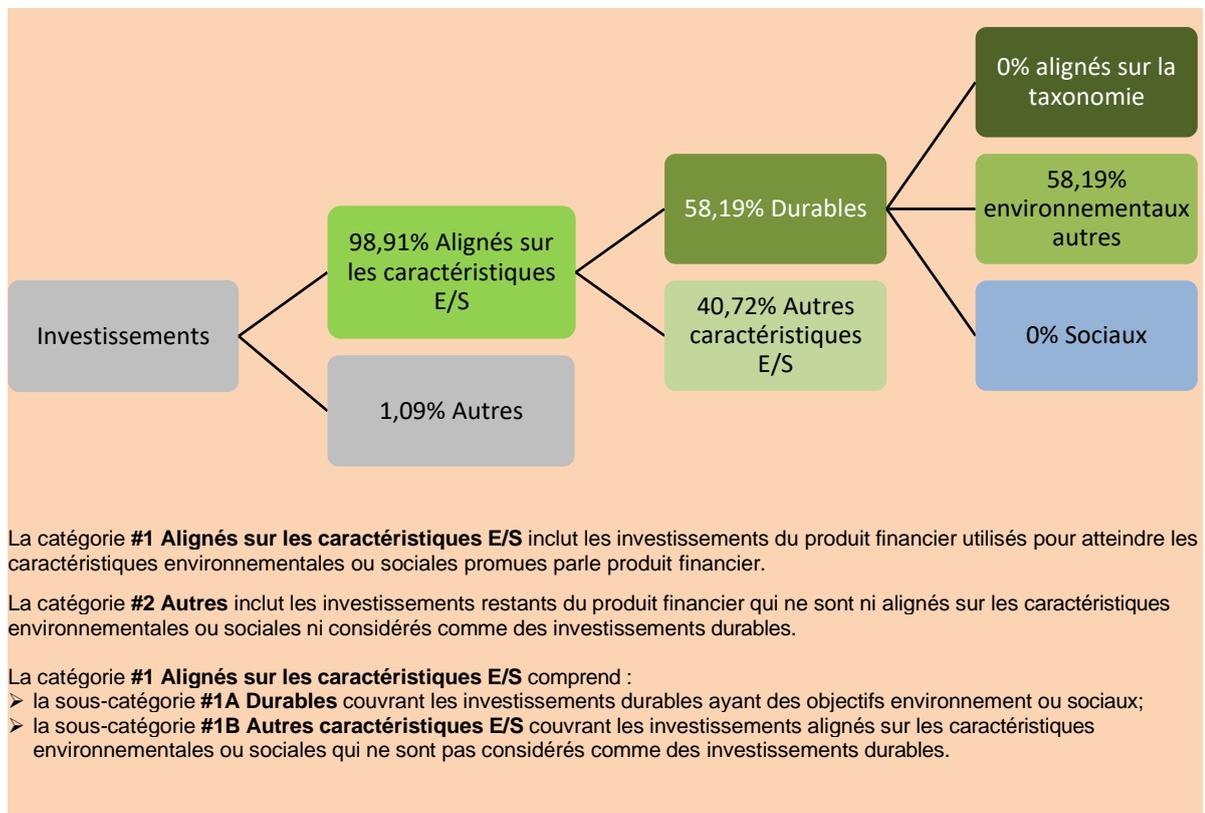
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 44,16% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 31/12/2023 été la suivante :



○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Activités financières et d'assurance
- Industrie manufacturière
- Administration publique
- Activités de services administratifs et de soutien
- Information et communication
- Construction
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Hébergement et restauration
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Transports et entreposage
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

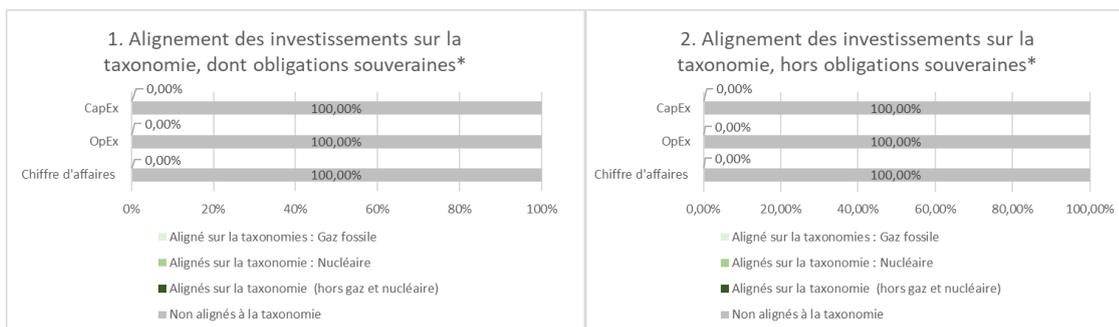
La taxonomie de l'UE¹ ?

Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxonomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 44,16% :

	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	Moyenne périodes
Investissements durables	35,96%	37,57%	44,90%	58,19%	44,16%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 0,99% de devises et 0,10% d'OPCVM non alignés au 31/12/2023.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 45,37% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne sur la période de 11,65, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 10,96.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** : 55,60% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nations Unies.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement du fonds a été réduit en moyenne de 20,23% sur la base de critères ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

